

ELEVE

NOM : PRENOM :
 Sexe : M F Né(e) le : Lieu de naissance :
 Adresse complète :
 Tél. domicile : Portable : Email :

RESPONSABLES LEGAUX POUR LES ELEVES MINEURS

Parent 1 :

Nom de jeune fille :
 Nom marital (d'usage) : Prénom :
 Situation familiale : Marié Célibataire Divorcé Union libre Pacsé Autre :
 Adresse complète (si différente de l'élève) :
 Tél. domicile : Portable : Email :

Parent 2 :

Nom de jeune fille :
 Nom marital (d'usage) : Prénom :
 Situation familiale : Marié Célibataire Divorcé Union libre Pacsé Autre :
 Adresse complète (si différente de l'élève) :
 Tél. domicile : Portable : Email :

1^{ère} inscription : Réinscription :

Cours d'instrument demandé :
 Pratique collective :
 Formation Musicale : oui non Eveil Musical : oui non
 Arts Plastiques : oui non

Destinataire(s) des factures : Monsieur (50%) et Madame (50%) Monsieur Madame

- Je souhaite régler la cotisation : mensuel trimestriel (novembre, février et mai) annuel
- Je souhaite utiliser Top Dép'Art :

N° carte :
 Date de naissance du bénéficiaire :
 Montant pour l'année à prélever sur la carte :
 (Montant prélevé en une fois)

En cas d'indisponibilité sur la carte, la collectivité émettra un titre du montant total de la cotisation.

Autorisation de droit à l'image d'autrui

Comme l'impose la loi sur la diffusion audiovisuelle, un accord parental est obligatoire pour nous permettre d'afficher ou de diffuser par voie de presse, des photos où l'on aperçoit un enfant mineur

Je soussigné, M., Mme
 autorise n'autorise pas à me faire photographier ou à faire photographier mon/mes enfant(s)

.....
 dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale de Musique et des Arts Plastiques.

Signature :

DECLARE :

- ✓ Avoir pris connaissance du montant de la cotisation annuelle des prestations choisies.
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique. (*affiché dans le Hall de l'école de musique, consultable sur le site de la mairie de Die ou envoyé sur simple demande*)

PRENDS NOTE QUE :

- ✓ En l'absence de justificatif de domicile de moins de 3 mois, le tarif « *extérieurs à Die* » sera appliqué.
- ✓ Les inscriptions sont **prises pour l'année scolaire** entière, soit de septembre à juin.
- ✓ La cotisation de l'année reste due, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours, sauf motif impérieux.
- ✓ La cotisation liée à la présente inscription est à régler **UNIQUEMENT après réception par voie postale du titre de recette correspondant** au Trésor Public de Die (*Chèque, espèces ou carte bancaire*) ou en ligne (*carte bancaire – Voir modalités sur le titre reçu*). **Aucun règlement ne pourra être déposé à l'école de musique.**
- ✓ **L'élève sera réputé inscrit à réception du dossier complet.**
- ✓ Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le maire de Die pour l'inscription à l'Ecole Municipale de Musique et d'Arts Plastiques. Elles sont conservées pendant 10 ans et destinées au Maire de Die.
Conformément à la loi « *RGPD* », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : administration@mairie-die.fr

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription 2020-2021 recto-verso, complétée et signée
- Pour les élèves de Die, justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de Responsabilité Civile pour l'année en cours
- Formulaire de parcours et tarif annuel 2020-2021
- Attestation du Quotient Familial (CAF ou MSA) de moins de 3 mois
- Un justificatif de scolarité pour les adultes étudiants

Bon pour engagement, à le

Signature du responsable légal :

Cadre réservé à l'administration

Eléments de facturation :

Tarif à l'inscription (tranche) : Option de règlement :

Tarif après étude CCAS :

Die ou extérieurs : Adulte / Enfant :

Réductions à appliquer : 2 inscrits/ foyer (20%) 3 inscrits / foyer (30%) Au-delà, 50% cotisation puis 75% cotisation

Tarif adulte étudiant (20%)

Déduction Top Dép'Art